

<p style="text-align: center;">PV REGISTRE DU 28 NOVEMBRE 2024 DU CONSEIL COMMUNAL</p>
--

Présents : M. Philippe Mordant, Bourgmestre-Président;
Mmes et M. Marie-Cécile Bruwier, Caroline Vroninks et Arnaud Delvaux, Echevins;
Mme Geneviève Rolans, Présidente du C.P.A.S. ;
Mmes et MM. Pernelle Bourgeois ; Olivier Cuijvers, Robert François, Marie-Ange Moës,
Isabelle Riga, Louis Crosset, Bernard Latinne et Gauthier Viatour Conseillers;
M. Pierre Christiaens, Directeur général

SEANCE PUBLIQUE

Interpellations publiques

- Madame JAYMAERT remercie, au nom du parti « Intérêts communaux » les élus pour leur travail, ainsi que Madame BOURGEOIS et Monsieur LATINNE.

Le Conseil communal reçoit :

1. *Les représentants de l'USD pour la présentation des « nouvelles vareuses » ;*
2. *Les représentants de la C.C.A.T.M. pour la présentation de la « Charte de la Ruralité et de la Citoyenneté »*

01. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Il est donné lecture des points votés en séance du 31 octobre 2024 ;

Ce procès-verbal est déposé sur le bureau du Conseil communal depuis le 20 novembre 2024 où tout membre peut le consulter ;

Si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 31 octobre 2024, le procès-verbal sera adopté.

Le P.V. registre est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

02. BUDGET DU CPAS 2025 - APPROBATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 88, § 2 de la loi du 14 juillet 1976 organique des Centres publics de l'Action sociale ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité de concertation Commune-CPAS sur le projet de budget 2025 en sa séance du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 26/11/2024 statuant à l'unanimité sur l'approbation du Budget 2025 ;

Madame Rolans-Bernard participe au vote en tant que Conseillère communale

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

A l'**unanimité** des membres présents,

Le Conseil communal **APPROUVE**, le budget du Centre public de l'Action sociale pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	1.203.536,80 €	0,00 €
Dépenses	1.203.536,80 €	0,00 €
Solde disponible	0,00 €	0,00 €
